



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 22 juin 2026

85 élus présents (103 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**SALON DE L'ORIENTATION, DE L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ET DE
L'EMPLOI : SUBVENTION À LA SAEML PARC DES EXPOSITIONS
(2026/130C/7.5.7)**

Le Salon de l'Orientation et de l'Évolution Professionnelle et de l'Emploi est l'un des grands Salons de l'orientation et réorientation professionnelle en Alsace. Il s'appuie sur la présence de nombreux professionnels présentant la réalité de leurs métiers et facilitant l'accompagnement professionnel.

Ce Salon prend la suite de la « Journée des carrières et des formations » née il y a plus de 50 ans pour s'adapter aux besoins exprimés par les visiteurs et de nombreux partenaires.

Il réunit chaque année plus de 10 000 personnes, 300 professionnels de tous secteurs d'activité qui témoignent de leurs métiers et plus de 200 établissements (écoles, universités et organismes de formation publics et privés) qui proposent des cursus post-bac.

Le SOREPE 2026, qui s'est déroulé le 24 janvier dernier, a réuni 14 350 visiteurs témoignant de la place importante de cet évènement dans le Territoire alsacien mais également plus largement du grand Est.

Pour s'adapter aux enjeux d'insertion et de reconversion professionnelle, le SOREPE accueille depuis 2012 un espace dédié réunissant les organismes de conseils et de formations pour accompagner les adultes dans leur insertion ou reconversion professionnelle.

En 2024, une nouvelle dynamique est engagée avec la création d'un Espace Emploi et Recrutement, marquant une évolution majeure dans l'histoire du Salon. Cette nouveauté, voulue par m2A et portée par le Parc des Expositions, vise à favoriser la rencontre directe entre les entreprises et les talents du territoire. Elle répond à un besoin croissant de mise en relation concrète entre recruteurs et demandeurs d'emploi, dans une logique d'insertion, de reconversion et de valorisation des compétences locales.

Cet espace se tient dans le tout nouveau hall du Parc des Expositions, qui permet d'accueillir les exposants et les visiteurs dans des conditions optimales.

Chaque année, ce Salon évolue en proposant des nouveaux espaces et des conférences pour tenir compte des besoins du Territoire et des évolutions régulières du système de formation et d'orientation : Parcours SUP, Espace entreprises pour favoriser l'apprentissage et l'alternance, mise en avant de nouvelles formations (UHA 4.0...), métiers en tension, développement de formations tri ou binationales.

Le SOREPE permet de répondre aux enjeux d'un continuum à 360° entre l'orientation, la formation, l'emploi et la réorientation, en assurant un accompagnement des parcours tout au long de la vie.

Cet évènement important repose sur une démarche partenariale organisée par m2A, avec l'ensemble des partenaires mobilisés : Sémaphore Mulhouse Sud Alsace, l'Université de Haute-Alsace (UHA), l'Académie de Strasbourg de l'Education nationale, la Région Grand Est, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie Alsace (UIMM), France Chimie Grand Est, la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse 68 (MEF 68), France Travail, la Ville de Mulhouse, les Clubs du Sud-Alsace du Rotary International et le Parc des Expositions de Mulhouse.

Au regard de sa mission de service public pour le Territoire, le développement du SOREPE a été confié au Parc des Expositions de Mulhouse dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Le Parc des Expositions s'appuie particulièrement sur :

- Sémaphore pour organiser l'animation partenariale, la mobilisation des professionnels et l'organisation de l'espace jeunes et adultes,
- La MEF 68 pour organiser l'espace adultes et l'espace entreprises,
- L'UHA pour la mobilisation des universités du Grand Est,
- Le Rectorat pour la mobilisation des professeurs, CIO et des lycéens,
- Le Rotary Club, créateur des Journées des Carrières et soutient au développement du mécénat,
- France Travail pour la mobilisation des demandeurs d'emploi.

Cet évènement contribue :

- au continuum entre orientation, formation, entreprise et emploi,
- à favoriser la découverte des métiers par des échanges, des ateliers pédagogiques avec des professionnels bénévoles pour une orientation réussie,
- à mettre en avant les métiers en tensions et les formations associées,

- à mettre en avant des formations innovantes : apprentissage par le faire, formations tri-nationales...,
- à développer le lien entre entreprises, apprenants et demandeurs d'emploi.

Il participe également à la visibilité de l'engagement de l'agglomération aux côtés de la Région Grand Est et de l'Etat pour la gestion territorialisée des Ressources Humaines.

Mulhouse Alsace Agglomération, en tant que maître d'ouvrage de ce Salon, soutient fortement cette manifestation et assure le pilotage du comité de projet, la communication et le développement aux côtés du Parc des Expositions de Mulhouse.

Le budget global du SOREPE 2026 est de 397 507 € dont :

- Participation UHA : 4 167 €,
- Participation Sémaphore : 9 800 €,
- Vente surfaces et prestations aux exposants : 252 583 €
- Ventes diverses : 3 973 €
- Prise en charge de la location du Parc par m2A : 57 103 €.

Au regard de la mission de service public de ce Salon et des besoins croissants, il est proposé d'attribuer a posteriori 70 000 € (70 000 € en 2025) à la SAEML Parc des Expositions pour la réalisation de cette édition du 24 janvier 2026.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026.

Chapitre 65 – article 65748 – fonction 61
Service gestionnaire et utilisateur A51
Ligne de crédit n° 29830

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- approuve le versement, en 2026, d'une subvention de 70 000 € à la SAEML Parc Expo,
- autorise le Président ou son représentant à établir et à signer toutes pièces nécessaires.

PJ : (1)

- convention pour le versement d'une subvention à Mulhouse Expo SAEML

Ne prennent pas part au vote (10) : Francine AGUDO-PEREZ, Christophe BITSCHENE, Hugues HARTMANN, Frédéric MARQUET, Catherine MATHIEU-BECHT, Roland ONIMUS, Laurent RICHE, Arnaud ROLLIN, Jean-Luc SCHILDKNECHT et Christophe TORANELLI.

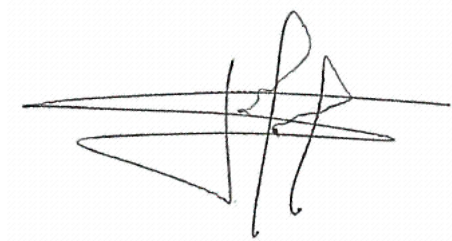
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JL Schildknecht', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F Jordan', with a long horizontal stroke extending to the left.

Fabian JORDAN

<p style="text-align: center;">CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A MULHOUSE EXPO SAEML</p>

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, 9 avenue Konrad Adenauer à 68390 SAUSHEIM, représentée par sa Conseillère Communautaire Déléguée Rachel BAECHEL, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'agglomération du 22 juin 2026 ci-après désignée "m2A",

d'une part

Et

MULHOUSE EXPO SAEML, société anonyme d'économie mixte dont le siège social est au 120 rue Lefebvre à 68100 MULHOUSE, représentée par son Directeur Yann Gaël MENAIS, ci-après désignée "Le Parc Expo",

d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Mulhouse Alsace Agglomération a fait du développement des compétences une priorité pour accompagner les besoins de son Territoire en termes d'emplois et accompagner les évolutions métiers.

C'est dans cet esprit que Mulhouse Alsace Agglomération soutient l'organisation du Salon de l'Orientation et de l'Evolution Professionnelle et de l'Emploi (SOREPE), anciennement dénommé Journées des Carrières et des formations.

Il réunit chaque année plus de 13 000 personnes, 300 professionnels de tous secteurs d'activité qui témoignent de leurs métiers et plus de 200 établissements (écoles, universités et organismes de formation publics et privés) qui proposent des cursus post-bac.

Chaque année, ce Salon évolue en proposant des nouveaux espaces et des conférences pour tenir compte des besoins du Territoire et les évolutions régulières du système de formation et d'orientation : Parcours SUP, Espace entreprises pour favoriser l'apprentissage et l'alternance, mise en avant de nouvelles formations (UHA 4.0...), métiers en tension, espaces de découverte ludique (Technistub), développement de formations tri ou binationales.

Le SOREPE permet de répondre aux enjeux d'un continuum à 360° entre l'orientation, la formation, l'emploi et la réorientation, en assurant un accompagnement des parcours tout au long de la vie.

Cet évènement important repose sur une dynamique partenariale organisée par m2A, avec l'ensemble des partenaires mobilisés : Sémaphore Mulhouse Sud Alsace, l'Université de Haute-Alsace (UHA), l'Académie de Strasbourg de l'Education nationale, la Région Grand Est, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie Alsace (UIMM), France Chimie Grand Est, la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace (MEF), la Ville de Mulhouse, les Clubs du Sud-Alsace du Rotary International et le Parc des Expositions de Mulhouse.

Ce salon contribue :

- au continuum entre orientation, formation, entreprise et emploi,
- à favoriser la découverte des métiers par des échanges, des ateliers pédagogiques avec des professionnels bénévoles pour une orientation réussie,
- à mettre en avant les métiers en tensions et les formations associées,
- à mettre en avant des formations innovantes : apprentissage par le faire, formations tri-nationales...,
- à développer le lien entre entreprises, apprenants et demandeurs d'emploi.

Au regard de sa mission de service public pour le Territoire, le développement du SOREP a été confié au Parc des Expositions de Mulhouse dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de soutien de m2A au SOREPE délégué.

Article 2 – Engagement de m2A

m2A s'engage à soutenir financièrement le SOREPE qui s'est déroulé le 24 janvier 2026 à Mulhouse à travers le versement d'une subvention de 70 000 euros TTC.

Le budget global du Salon est de 397 507 €.

Cette subvention est affectée pour la totalité à soutenir l'organisation du Salon.

Article 3 – Gouvernance et modalités de travail

m2A prend part aux instances de pilotage du SOREPE aux côtés du Parc Expo conformément au contrat de délégation de service public.

Elle est en tant que financeur membre de droit de ce COPIL dont les missions consistent, en particulier à :

- définir la stratégie du Salon et son plan de développement,
- définir les grands éléments de contenus et sujets majeurs,
- construire les partenariats de chaque édition sur le plan politique et économique,
- suivre la commercialisation,
- développer la communication,
- coordonner la mobilisation des partenaires et leurs contributions.

Article 4 - Modalités de versement

La totalité de la subvention est versée à l'issue du Salon. Un bilan déterminera également le niveau de soutien N+1 de m2A.

Article 5 - Reddition des comptes, présentation des documents financiers

Le Parc Expo s'engage à :

- tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des établissements privés et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les établissements privés subventionnés par des fonds publics,
- aviser m2A de toute modification concernant ses statuts, ses coordonnées (postales, bancaires ...),
- transmettre à m2A, dans le délai de 6 mois suivant le versement de la subvention, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention versée,
- transmettre à m2A le rapport d'activité relatif à la dépense subventionnable,
- transmettre le bilan détaillé et le compte de résultats détaillé qui devront être communiqués à Mulhouse Alsace Agglomération dans le mois suivant leur approbation par l'assemblée générale du Parc Expo.

Les modalités de versement et le contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier de m2A et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi m2A se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, m2A pourra suspendre le versement de la subvention.

Article 6 - Transmission d'informations, participation aux réunions de m2A, organisation de visites

Le Parc Expo s'engage, en contrepartie de la subvention accordée par m2A :

- à transmettre toutes les informations concernant l'évolution des missions et projets tant sur le fonds que sur le pilotage,
- à participer aux réunions organisées par m2A.

Article 7 - Communication - Publicité - Promotion du territoire

Le Parc Expo mentionnera sur ses supports de communication le soutien de m2A.

Plus globalement, le Parc Expo s'engage à communiquer et faire connaître auprès de ses partenaires le territoire et mentionner le rôle de m2A.

m2A pourra elle-même communiquer sur le SOREPE dans le cadre de sa communication.

Article 8 - Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties. Elle est conclue au titre de l'exercice 2026.

Article 9 - Résiliation de la convention

m2A se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect du Parc Expo de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par m2A par lettre recommandée avec accusé de réception, le Parc Expo n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour le Parc Expo d'achever sa mission.

Article 10 - Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 6, 7 et 8, m2A pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler. Il en est de même en cas de non réalisation de l'ensemble de l'opération pour laquelle la participation a été obtenue.

Article 11 - Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort de m2A.

Fait à Sausheim, le

En deux exemplaires originaux

Pour Mulhouse Expo SAEML
Le Directeur

Pour Mulhouse Alsace Agglomération
La Conseillère Communautaire Déléguée

Yann Gaël MENAIS

Rachel BAECHTEL